

portant validation du devis pour l'achat d'une tribune mobile pour le Gymnase Jacques Sébire et le Gymnase Allée des Soupirs à la Société MARTY SPORT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis N°DV254444 de la Société MARTY SPORT concernant l'acquisition d'une tribune mobile pour le Gymnase Jacques Sébire et le Gymnase Allée des Soupirs.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la Société MARTY SPORT pour l'acquisition d'une tribune mobile pour le Gymnase Jacques Sébire et le Gymnase Allée des Soupirs d'un montant de 8 682.12 € HT.

A Bernay, le 17 septembre 2025

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 18/09/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

